

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

441^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 10 octobre 2012, à 20 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Francis Perron, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-10-313 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Demandes

3.1 : Participation à la rencontre annuelle du Réseau BIBLIO

2012-10-314 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables de la bibliothèque municipale à participer à la rencontre annuelle du Réseau BIBLIO; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

3.2 : Centraide

La municipalité ne donne pas suite à la demande de financement pour l'année 2012.

3.3 : Commandite

2012-10-315 Il est proposé et appuyé à la majorité de ne pas donner suite à la demande de commandite du Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour leur calendrier 2013.

Adoptée à la majorité.

4. Publicité

2012-10-316 Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Diane Aubut et résolu à la majorité de verser un montant de 200 \$ pour la publicité qui soulignera le 75^e anniversaire de la pêche aux petits poissons des chenaux, dans la brochure de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. qui sera publiée dans Le Bulletin des Chenaux/Le Grapheur.

Adoptée à la majorité.

5. Cession des titres et des droits de propriété du site de Champlain à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a comme missions la gestion des matières résiduelles et de sites publics d'enfouissement du territoire de la Mauricie;

ATTENDU QUE la Régie exerce sa compétence en matière d'élimination des matières résiduelles sur le territoire des municipalités locales utilisant le site de Champlain;

ATTENDU QUE la fusion financière des sites de la Régie a été officialisée par la nouvelle entente constitutive approuvée le 13 janvier 2012 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Régie assure une gestion régionale des deux sites relevant de sa compétence;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres de la Régie s'avère désormais imputable financièrement pour les deux sites d'enfouissement;

ATTENDU QUE la Régie juge essentiel de confirmer les titres qu'elle détient ou doit détenir relativement au site de Champlain;

ATTENDU QUE a adopté le 13 septembre 2012 une résolution affirmant qu'elle n'a pas l'intention de vendre le site de Champlain et qu'elle prévoit en maintenir le statut public;

ATTENDU QUE la MRC des Chenaux, par son plan de gestion de matières résiduelles, détermine le volume maximal annuel de matières résiduelles, provenant de l'extérieur du territoire de la MRC, pouvant être enfouie au site de Champlain;

2012-10-317 Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade cède à la Régie les titres et droits de propriété du site de Champlain et ce considérant que la Régie prévoit, en conformité avec sa mission, maintenir le statut public du site de Champlain;

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette cession.

Adoptée.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Clôture de la séance

2012-10-318 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 19.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire